

Rapport annuel CCA 2023

Commission
Communale pour
l'Accessibilité aux
personnes
handicapées



VERSAILLES



PREAMBULE

Le rapport d'accessibilité annuel est l'occasion de présenter aux Versaillais, les grands axes de la politique municipale en faveur des personnes handicapées. Cette politique ne peut se déployer sans l'implication essentielle tant des associations que des opérateurs publics et privés.

Cette politique, animée par la mission handicap du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville, traverse tous les secteurs de la vie d'un citoyen - de la petite enfance à la fin de vie - tant dans sa dimension éducative, culturelle, professionnelle, que citoyenne. Elle réaffirme l'engagement de la France à accueillir dans tous les secteurs de la vie quotidienne, les personnes présentant des difficultés d'exercer leurs droits citoyens en adaptant, si nécessaire, l'offre afin qu'elle réponde pleinement aux besoins de cette population.

Pour ce faire, plusieurs instances ont été mises en place. Un référent handicap a été nommé dans chaque direction. Ceux-ci se réunissent en comité technique, 2 fois par an pour présenter les besoins exprimés, leurs réalisations et partager leurs projets. Un comité de pilotage handicap composé des élus délégués à la petite enfance, à l'éducation, à la famille, aux associations et vie des quartiers, à la culture, au sport, à la jeunesse, aux affaires sociales, au handicap et à la santé, à la voirie, aux bâtiments, à l'urbanisme, à l'environnement, au tourisme, à l'accueil du citoyen, aux affaires générales et à l'état civil et au personnel, se réunit 2 fois par an pour valider et/ou arbitrer les projets.

Ce rapport, au-delà des obligations de mise en conformité des infrastructures, s'attache à présenter les chantiers qui ont été ouverts dans tous les domaines, et ceux en projet. Ces chantiers s'appuient sur une veille rapprochée des besoins des enfants et adultes et de leur évolution. Ils se nourrissent de propositions des acteurs portant des projets innovants. Les prochaines années feront une place plus grande aux nouvelles technologies dans tous les chantiers.

Corinne BEBIN

Maire Adjoint déléguée
Au Handicap et à la Santé

Table des matières

1.	CADRE REGLEMENTAIRE	4
2.	MISSION DE LA COMMISSION	5
3.	COMPOSITION	5
4.	TEXTES REGLEMENTAIRES PRINCIPAUX 2023	6
5.	LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE VERSAILLES	9
6.	LES CHIFFRES CLES SUR VERSAILLES	10
7.	FAIRE DE VERSAILLES UN TERRITOIRE POUR TOUS	11
7.1.	PETITE ENFANCE	11
7.2.	L'EDUCATION	13
7.3.	LES LOISIRS ET LA VIE SOCIALE	15
7.4.	LA PRATIQUE SPORTIVE	17
7.5.	L'ACCES A LA CULTURE	19
7.6.	L'ACCES AUX DROITS	23
7.7.	Les ressources humaines de la ville	28
8.	SYNTHESE DES TRAVAUX ET ETUDES DU CADRE BATI, VOIRIE ET ESPACES VERTS	30
8.1.	LES BATIMENTS APPARTENANT A LA VILLE	30
8.2.	VOIRIE, ESPACES PUBLICS ET TRANSPORTS EN COMMUN :	35
8.3.	LES ESPACES VERTS	41
8.4.	SENSIBILISATION ET FORMATION DES AGENTS DE LA VILLE :	43
8.5.	ACCESSIBILITE NUMERIQUE	43
9.	2024-2025 CONTINUE SUR LA PROGRESSION	44

1. CADRE REGLEMENTAIRE

Ce rapport d'accessibilité 2023 de la ville de Versailles rend compte de la politique volontariste et transversale de la collectivité en faveur des personnes en situation de handicap et de l'accessibilité.

Il constitue en effet un outil d'aide à la décision et de développement des projets visant à une meilleure prise en compte du handicap au sein de la commune, en collaboration étroite avec les acteurs locaux.

« Article 46 de la loi n°2005 – 102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Conformément à la loi du 11 février 2005 qui fixe des objectifs ambitieux en matière d'accessibilité, et aux termes de l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales : « Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville ».

Ledit article a été modifié par l'ordonnance n°2020-71 du 29 Janvier 2020 –art 4 - du code général des collectivités territoriales : Cet article introduit, reprend et complète les dispositions initialement prévues à l'article 24 concernant les commissions communales pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Il prévoit toujours la création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, présidée par le maire et composée de représentants de la commune, de l'État, des usagers et des personnes handicapées. La liste exacte des membres est dressée par le maire.

La création, sur la base du volontariat, d'une commission intercommunale, reste également possible. Elle est alors présidée par l'un des maires des communes concernées et les membres sont désignés conjointement par l'ensemble des maires.

Les missions de cette commission sont pratiquement inchangées : elle continue de dresser un état de l'accessibilité de la voirie, des transports publics et des espaces publics sur le territoire de la commune et de faire des propositions d'amélioration. Cet état et ces propositions sont relatés dans un rapport annuel présenté au conseil municipal et transmis au représentant de l'État, au président du conseil départemental, aux responsables de bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport, ainsi qu'au conseil départemental consultatif pour la citoyenneté et l'autonomie.

Seule une mission supplémentaire lui est confiée : organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

2. MISSION DE LA COMMISSION

Cette commission est un lieu essentiel de débats et d'échanges, qui permet aux élus, aux associations du monde du handicap, aux services techniques et au Centre Communal d'Action Sociale, d'assurer les bonnes pratiques pour rendre la ville accessible à tous.

Présidée par le maire qui en arrête la liste de ses membres, cette commission exerce 5 missions :

- *Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;*
- *Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal ;*
- *Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;*
- *Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;*
- *Elle établit un rapport annuel et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, témoignant de son activité et de l'évolution de l'inclusion de la personne en situation de handicap au sein de la ville.*

3. COMPOSITION

□ Représentants des élus :

- *Maire-adjoint délégué au handicap et à la santé : Mme Corinne BEBIN*
- *Maire-adjoint aux affaires sociales et au personnel : M. Francois-Gilles CHATELUS*
- *Maire-adjoint délégué à l'enseignement, aux activités périscolaires et à la restauration : Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN*
- *Maire-adjoint délégué à la famille, aux associations et à la vie des quartiers : Mme Sylvie PIGANEAU*
- *Maire-adjoint délégué à la voirie et aux mobilités : M. Emmanuel LION*
- *Maire-adjoint délégué au logement, à l'hygiène et aux bâtiments communaux : M. Michel BANCAL*
- *Maire-adjoint délégué à la petite enfance, Mme Annick BOUQUET*
- *Conseiller municipal délégué à la jeunesse : Mme Marie- Agnès AMABILE*

□ Représentants des partenaires :

- *Office du Tourisme de Versailles*
- *Château de Versailles*
- *Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)*
- *Direction des Services Départementaux de l'Education (DSDEN)*

- Union Nationale d'Associations Autonomes de Parent d'Elèves (UNAAPE)
- Transdev
- Versailles Habitat
- ICF La Sablière Habitat
- Les Résidences Yvelines Essonne
- Centre de ressources et d'innovation Mobilité Handicap (CEREMH)

❑ **Représentants des associations :**

- Versailles « Handi Sport Adapté » (VHSA)
- Association Française contre les Myopathies (AFM)
- Association les Petits frères des Pauvres (FPF)
- Association Valentin Haüy (AVH) - Comité des Yvelines
- Association APF France handicap
- Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI)
- Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)
- Association LYS-78-SOURDS
- Coordination Gérontologique Intercommunale du Territoire Est Yvelines (CoGITEY)

4. TEXTES REGLEMENTAIRES PRINCIPAUX 2023

❑ **Rappels :**

Décret n° 2022-1694 du 28 décembre 2022 relatif à la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés

Publics concernés : bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Objet : calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) pour les bénéficiaires en couple.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1er octobre 2023.

Notice : le décret est pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, qui modifie les articles L. 821-1 et L. 821-3 du code de la sécurité sociale. Il détermine les modalités de la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Il supprime la prise en compte des revenus du conjoint pour le calcul de la prestation, ainsi que les abattements applicables sur les revenus du conjoint en cas de réduction ou de cessation d'activité de ce-dernier. Les bénéficiaires avec un droit ouvert au titre du mois de septembre 2023 relèveront d'un calcul déconjugalisé de la prestation sauf si cela leur est défavorable, auquel cas ils conservent un calcul conjugalisé de la prestation tant que ce dernier leur est plus favorable. L'AAH des bénéficiaires dont le droit s'ouvre à compter du 1er octobre 2023 est déconjugalisée. La déconjugalisation est définitive.

La 6ème Conférence nationale du handicap

Le Président de la République a accueilli, ce mercredi 26 avril au Palais de l'Élysée, la Conférence nationale du handicap (CNH).

Organisée tous les trois ans, la CNH est le rendez-vous qui présente le bilan des politiques publiques engagées pour les personnes en situation de handicap et fixe le cap pour les années à venir.

Afin de débattre des orientations et des moyens à consacrer à la politique concernant les personnes handicapées, plusieurs groupes de travail ont été lancés à l'automne 2022, associant les personnes en situation de handicap. Les groupes de travail ont porté sur l'accessibilité, l'acte II de l'école et de l'université inclusives, la mobilisation pour le plein emploi et la simplification des parcours des personnes et de l'offre médico-sociale.

.Il s'agissait d'identifier les freins et les leviers pour apporter des solutions partagées par tous les acteurs.

Dossier de presse consultable sur :

<https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/2023-05/DP%20CNH%20-%2026%20avril%202023.pdf>

Décret n° 2023-328 du 29 avril 2023 portant revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés

Publics concernés : bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Objet : revalorisation annuelle du montant de l'allocation aux adultes handicapés.

Entrée en vigueur : le décret s'applique à compter des allocations dues au titre du mois d'avril 2023.

Notice explicative : le texte procède à la revalorisation annuelle de l'allocation aux adultes handicapés. Le coefficient de revalorisation retenu correspond à l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac, calculée sur les douze derniers indices mensuels de ces prix publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques l'avant-dernier mois qui précède la date de revalorisation.

Références : le décret est pris pour l'application de l'article L. 821-3-1 du code de la sécurité sociale. Il peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Décret n° 2023-593 du 11 juillet 2023 relatif aux modalités de présentation de la demande d'allocation personnalisée d'autonomie à domicile

Publics concernés : demandeurs de l'allocation personnalisée d'autonomie, conseils départementaux.

Objet : modalités de présentation de la demande d'allocation personnalisée d'autonomie à domicile.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le premier jour du troisième mois suivant sa publication.

Notice explicative : le décret modifie les modalités de présentation de la demande d'allocation personnalisée d'autonomie à domicile en la distinguant, par renvoi à un formulaire CERFA, de la demande d'allocation personnalisée en établissement. Il actualise en conséquence le modèle de dossier relatif aux demandes d'allocation personnalisée d'autonomie en établissement.

Arrêté du 19 septembre 2023 portant nomination des membres et du président du Conseil national consultatif des personnes handicapées.

Décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L. 312-1 du même code

Publics concernés : conseils départementaux, départements et collectivités d'outre-mer, agences régionales de santé, services autonomie à domicile, services d'aide et d'accompagnement à domicile, services de soins infirmiers à domicile, services polyvalents d'aide et de soins à domicile.

Objet : principes d'organisation et de fonctionnement des services autonomie à domicile, conditions techniques minimales d'organisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile des familles.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le décret précise les publics, les missions, les objectifs et les principes d'organisation et de fonctionnement des services autonomie à domicile qui interviennent auprès des personnes âgées en perte d'autonomie ou malades, des personnes en situation de handicap ou des personnes adultes atteintes des pathologies chroniques ou présentant une affection de longue durée. Il précise également les missions et les conditions techniques minimales d'organisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile au bénéfice des familles.

Références : le décret est pris pour l'application de l'article 44 de la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022. Le décret, ainsi que les dispositions du code de l'action sociale et des familles, du code de la santé publique et les dispositions réglementaires qu'il modifie peuvent être consultés, dans leur rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Arrêté du 19 septembre 2023 portant nomination des membres et du président du Conseil national consultatif des personnes handicapées

Par arrêté de la ministre déléguée auprès de la ministre des Solidarités et des familles, chargée des personnes handicapées, en date du 19 septembre 2023, M. Jérémie BOROY est nommé président du Conseil national consultatif des personnes handicapées, pour une période de trois ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neuro-développement : autisme, Dys, TDAH, TDI

La nouvelle stratégie nationale : 6 engagements et 81 mesures

Lors du Comité interministériel du handicap (CIH) du 6 octobre 2022, la Première ministre a annoncé la poursuite de la politique menée depuis 2018 en faveur des personnes concernées par l'autisme, les troubles Dys, le TDAH et le TDI ainsi que de leur famille.

Fruit d'une concertation associant les différentes parties prenantes, qui a ensuite été soumise à une consultation citoyenne, le gouvernement a lancé en novembre une nouvelle stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement : autisme, Dys, TDAH, TDI.

Cette nouvelle stratégie compte 6 grands engagements, 81 mesures et 680 millions de moyens budgétés pour la période 2023-2027.

Dossier de presse consultable sur : https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/2023-11/DP%20strat%C3%A9gie%20nationale%20TND%202023_2027.pdf

Décret n° 2023-931 du 9 octobre 2023 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des produits et services

Publics concernés : entreprises, consommateurs, associations intéressées par l'accessibilité des produits et services

Objet : accessibilité des produits et services ; harmonisation des législations.

Entrée en vigueur : sans préjudice de certaines dispositions transitoires, le texte entre en vigueur le 28 juin 2025

Notice : le décret est pris en application de l'article L. 412-13 du code de la consommation. Il a pour objet de transposer en droit français la directive (UE) 2019/882 relative à l'harmonisation

des législations des Etats membres concernant les exigences en matière d'accessibilité aux produits et services. Cette directive prévoit que certains produits et services, limitativement énumérés, doivent satisfaire à des exigences permettant un niveau adéquat d'accessibilité, tout en permettant un bon fonctionnement du marché intérieur.

.Références : le décret peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>)

Arrêté du 26 décembre 2023 relatif aux attestations de respect de la réglementation d'accessibilité dans les bâtiments neufs et existants aux personnes en situation de handicap ;

Publics concernés : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, constructeurs et promoteurs, architectes, bureaux d'études thermique et environnement, économistes du bâtiment, contrôleurs techniques.

Objet : arrêté pris en application du décret n° 2023-1175 du 12 décembre 2023 relatif aux documents attestant du respect des règles concernant l'acoustique et l'accessibilité.

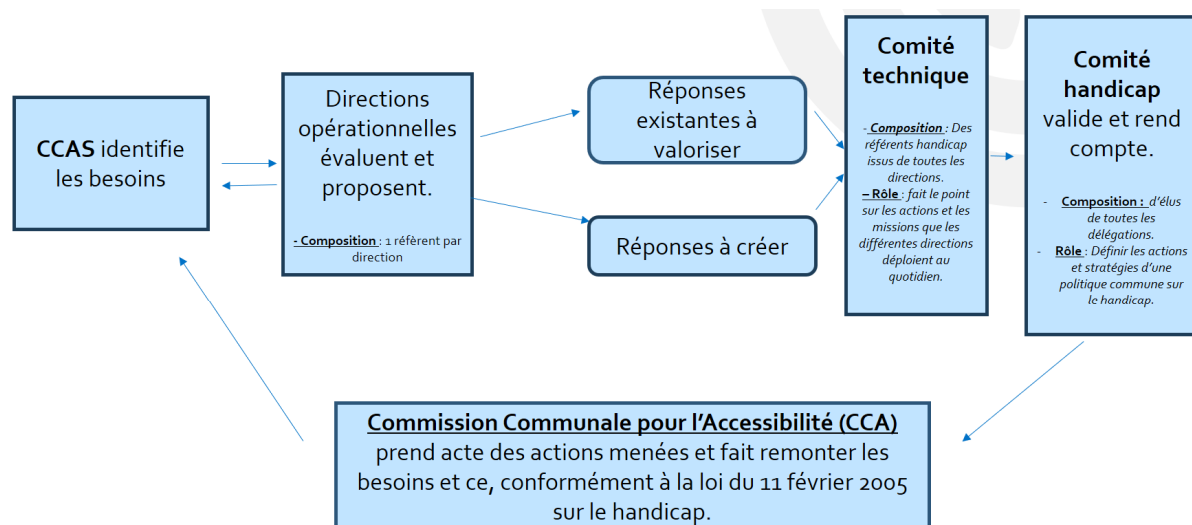
Entrée en vigueur : le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2024

Notice : le présent arrêté définit le contenu des attestations à fournir à la déclaration d'achèvement des travaux pour certains projets de construction soumis à la réglementation accessibilité.

Références : cet arrêté est pris pour l'application de l'ordonnance n° 2022-1076 du 29 juillet 2022 visant à renforcer le contrôle des règles de construction en matière d'accessibilité. Les dispositions modifiées par le présent arrêté peuvent être consultés, dans leur rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

5. LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Au-delà de l'aspect réglementaire imposé par la loi, la Ville de Versailles a souhaité mettre en œuvre, et sur la base de notions de diagnostics partagés par l'ensemble des directions, un ensemble d'engagements et d'ouverture à l'ensemble de la population porteuse d'un handicap.



6. LES CHIFFRES CLES SUR VERSAILLES

□ Répartition des allocataires Versillais ayant un droit versable à l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Source CAF au 31/12/2022

Année (au 31/12)	Nombre de ménages allocataires AAH	Nombres de ménages allocataires CAF au global	Part du nombre d'allocataires couverts AAH
2016	677	13576	5,0%
2018	741	13845	5,4%
2020	744	15204	4,9%
2021	762	14705	5,2%
2022	748	14573	5,1%

□ Répartition du nombre d'allocataires enfants Versillais bénéficiaires de l'Allocation Education de l'Enfant Handicapé (A.E.E.H)

Source CAF au 31/12/2022

Année (au 31/12)	Enfants couverts AEEH (Moins de 20 ans)	Enfants couverts par la CAF au global	Part d'enfants de ménages allocataires couverts AEEH
2016	315	18773	1,7%
2018	354	18792	1,9%
2020	353	18663	1,9%
2021	352	18275	1,9%
2022	350	17659	2,0%

Dictionnaire des variables :

Nombre d'allocataires => Les allocataires des Caisses d'Allocations Familiales sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation en regard de leur situation familiale et/ou monétaire.

La notion d'allocataire est une notion de foyer (à rapprocher par exemple des ménages au sens INSEE) et non d'individu.

Ainsi, compter des allocataires signifie compter des foyers constitués de personnes seules ou de plusieurs personnes (familles).

Population couverte => Les autres membres du foyer allocataire (conjoint, enfants et autres personnes à charge au sens des prestations familiales) sont appelés les ayants-droit.

L'ensemble formé par les allocataires et leurs ayants-droit représente les personnes couvertes.

7. FAIRE DE VERSAILLES UN TERRITOIRE POUR TOUS

7.1. PETITE ENFANCE

« Selon le code de la santé publique, article R2324-39, modifié par décret n°2010-613 du 7 juin 2010, article 17, chapitre IV, le médecin de l'établissement veille à l'intégration des enfants présentant un handicap, une affection chronique, ou tout autre problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

Le médecin de l'établissement établit le certificat médical autorisant l'admission de l'enfant. »

Cette disposition est intégrée dans le règlement de fonctionnement des établissements petite enfance de la Ville de Versailles dans son article III (Modalités d'admission des enfants).

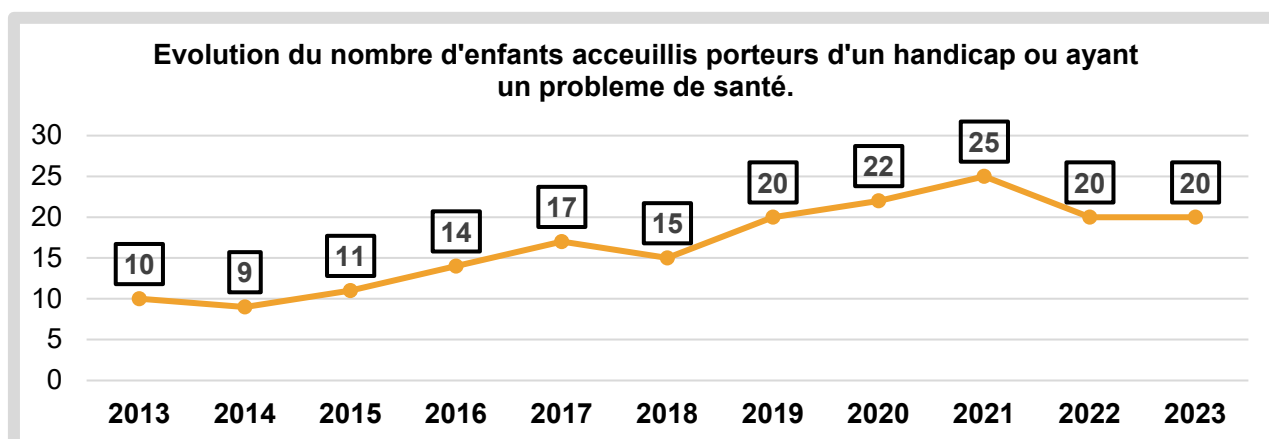
Les demandes d'accueil en crèche pour les enfants porteurs de handicap sont prioritaires.

En pratique, lorsqu'une famille dépose une préinscription pour un accueil en établissement petite enfance pour un enfant présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique, le médecin des établissements petite enfance rencontre la famille et l'enfant afin d'évaluer si son état de santé est compatible avec un accueil en collectivité.

Si l'avis est favorable, la commission étudie le dossier et fait une proposition d'accueil correspondant aux besoins de la famille (temps d'accueil, horaires, accessibilité géographique) en fonction des disponibilités.

En règle générale, il est rare qu'un avis soit défavorable. Si des demandes ne sont pas satisfaites, c'est par manque de place disponible, notamment en dehors de la rentrée de septembre, comme pour toute demande d'accueil et une solution est recherchée en lien avec les équipes du CCAS et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Au 1^{er} janvier 2023, 20 enfants porteurs de handicap sont accueillis dans les crèches et multi-accueils.



❑ **La "commission passerelle crèche-école" :**

Mise en place en 2022, les commissions sont menées conjointement par la Direction de la Petite Enfance, la Direction de l'Éducation, l'Éducation Nationale et le Pôle Enfance Jeunesse du Territoire Grand Versailles.

L'objectif de cette commission est de faciliter le passage des enfants quittant les structures de la Direction de la Petite Enfance vers les écoles.

Les échanges ainsi transmis permettent de transmettre des éléments sur ces enfants aux besoins éducatifs particuliers afin qu'ils soient pris en compte avant leur entrée à l'école maternelle.

Connaitre leur parcours à la crèche (pendant les repas, le sommeil, les activités) permettra à la future équipe éducative de comprendre leurs émotions et de respecter leur individualité.

Pour certains enfants, un GEVASCO (Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation) est rédigé pendant la dernière année de crèche afin qu'ils puissent bénéficier d'une aide individuelle dès la petite section.

La présence du service Action éducative de la Direction de l'Éducation permet de parler des temps périscolaires (accueil du matin avant la classe, cantine, accueil du soir après la classe) pendant lesquels certains enfants seront amenés à aller (aide de l'équipe pluridisciplinaire aux animateurs si besoin).

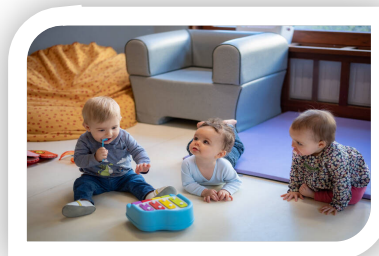
En 2023, 13 situations d'enfants étaient concernées par ce dispositif (et avec autorisation parentale).

❑ **Convention dans le cadre du dispositif d'intervention précoce en autisme (DIPEA) du Centre Hospitalier de Versailles :**

Cette convention définit les conditions d'intervention des professionnels du Dispositif d'Intervention Précoce en Autisme (DIPEA) au sein d'une crèche ou d'un multi-accueil pour un enfant qui est suivi simultanément par le DIPEA et par une structure petite enfance.

Les enfants concernés ont entre 18 et 36 mois et présentent des troubles du spectre autistique, avec ou sans déficience.

En 2023, 1 enfant était pris en charge par la DIPEA



❑ **Nouveauté 2023 : Renforcement de l'équipe AMP et une monitrice éducatrice**

Composée actuellement de deux médecins, deux psychologues, deux psychomotriciens et d'une aide médico-psycho (AMP).

Le rôle de l'équipe pluridisciplinaire est d'intervenir en appui des équipes des crèches et à participer à l'intégration des enfants porteurs de handicap ou aux besoins spécifiques

En soutien aux équipes, elle prend en charge les enfants (le temps de présence des membres de l'équipe pluridisciplinaire au sein des structures varie en fonction des besoins), participe aux réunions de synthèse avec les différents intervenants qui suivent les enfants (Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce, les Centres Médico-Psychologiques, les Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile...).

Sur les années 2022 et 2023, une trentaine d'enfants, âgés de 10 semaines à 6 ans, repartis sur les 17 établissements, ont été suivis par l'équipe pluridisciplinaire.

❑ **Nouveauté en 2023 : modification du projet éducatif**

L'inclusion d'enfants en situation de handicap en structure de la petite enfance est mieux valorisée dans le nouveau projet éducatif. En effet, leur accueil permet de maintenir et/ou d'accroître leurs compétences sociales et ainsi développer leur épanouissement.

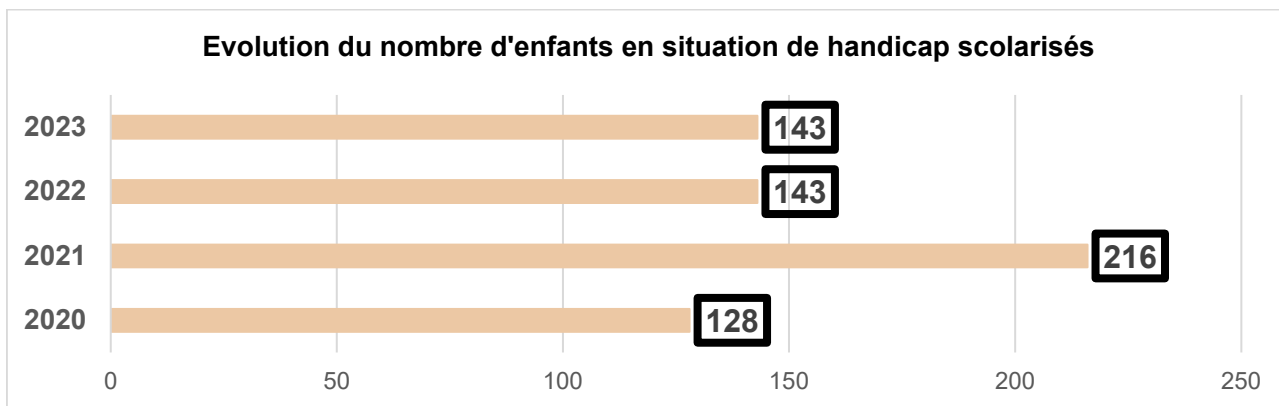
C'est la notion du « vivre ensemble » où l'accueil d'un enfant porteur de handicap dans un milieu ordinaire encourage le reste du groupe à développer des valeurs de tolérance et d'empathie.

Pour ce faire, en partenariat avec les familles, les professionnels auprès d'enfants ainsi que l'équipe pluridisciplinaire œuvrent pour offrir un accueil adapté à ces enfants (achat de matériels, aménagement de l'espace etc).

7.2. **L'EDUCATION**

A la rentrée 2023/2024, l'académie de VERSAILLES recense un total de 143 enfants porteurs de handicap scolarisés (dont 33 inscrits sur les temps périscolaires avec AESH).

Section	Enfants handicapés scolarisés	Enfants avec AESH inscrits sur les temps périscolaires
Maternelle	50	4
Elémentaire	64	10
DISPOSITIF Unités Localisées Inclusion Scolaires (ULIS)	22	19
Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA)	7	-
Total	143	33



❑ **Ouverture d'une école hors contrat par l'association DANS TES PAS**

En septembre 2023, l'association « Dans tes Pas » a ouvert une structure adaptée située au 18 rue Jean de la Bruyère.

Cette nouvelle école accueille 10 jeunes en situation de handicap mental, âgés de 12 à 18 ans, à temps plein, afin de leur proposer un parcours éducatif adapté et un projet de vie personnalisé.

La ville a proposé une convention de mise à disposition des locaux de 3 ans (avec franchise de loyer de juin à décembre 2023).



❑ **Accueils d'enfants de l'IME le Rondo sur les temps périscolaires**

Tout le long de l'année 2023, deux enfants, âgés de 3 et 11 ans, accueillis à l'IME le Rondo sont intégrés le mercredi et pendant les vacances scolaires sur des accueils de loisirs de la ville. Le but est que les enfants de l'IME participent aux activités tout en étant intégrés aux autres enfants.

En 2021-2022, le projet a été porté au sein des ALSH LAFITAN et HONORE DE BALZAC.

Puis en 2022-2023, les enfants ont été accueillis sur les temps ALSH CARNOT et MARMOUSET.

❑ **Nouveauté en 2023 : L'accompagnement des enfants avec troubles autistiques auprès des animateurs ALSH :**

Courant de l'année, les équipes ALSH ont pu bénéficier d'une intervention d'une éducatrice spécialisée sur site.

À la suite de ses observations, prises d'informations et de temps d'échange, l'éducatrice a pu transmettre aux équipes encadrantes une liste de matériels adaptés et individualisés pour

chacun enfants. Elle leur a aussi soumis des protocoles à mettre en place puis elle s'est assurée, environ 1 mois plus tard, des bénéfices liés à son intervention.

En 2023, ce sont 3 enfants âgés de 3 à 11 ans qui ont profité du dispositif.

7.3. LES LOISIRS ET LA VIE SOCIALE

La Direction de la Vie des Quartiers de la Jeunesse et de Loisirs (DVQLJ) intervient de diverses manières :

- *Après d'enfants en accueil de type inclusif en « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » (ALSH), en " Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité » (CLAS) et en séjour.*

En 2023, 23 enfants âgés de 4 à 17 ans ont été accueillis, repartis sur les 8 maisons de quartiers.

- *Après des adultes en accueil de type inclusif en ateliers (arts plastique / chorale) et séjours.*

En 2023, 11 adultes ont participé aux activités répartis sur les 8 maisons de quartiers.

□ Le groupe "HANDI'SCUT"

Les agents volontaires peuvent toujours participer à des séances pour échanger et développer les compétences autour du handicap.

3 séances ont été organisées en 2023.

□ Les HANDI 'JEUX

Pour la 2^{nde} édition, les animateurs jeunesse des ALSH des maisons de quartier de Bernard de Jussieu et de Près aux bois ont proposé aux enfants des ateliers de sensibilisation aux différents types de handicap (jeux, loto, mise en situation etc).

Mi-novembre 2023 et sur un après-midi, deux groupes d'une quarantaine d'enfants dont 2 enfants TSA, âgés de 4 à 6 ans et de 6 à 12 ans, ont participé à l'action.



□ **Soutien et prêts des salles aux associations socio-culturelles en lien avec le handicap**

- Personimages
- Musique et Handicap
- Bleu soleil
- UNAFAM
- APF France handicap
- Dyspraxique mais fantastique
- Association des parents d'enfants Inadaptés
- Les Clayes Handi-sport
- Les amis de la ruche
- France PARKINSON
- Le GAPAS

□ **Les conseils de la vie sociale des établissements sociaux et médico- sociaux de Versailles :**

Le conseil de la vie sociale (CVS) est une instance qui vise à associer les usagers au fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux.

Environ chaque trimestre, il rend des avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service.

Composition de CVS :

Le conseil de la vie sociale comprend au moins :

- ✓ *Des représentants des résidents et des familles ;*
- ✓ *Un représentant du personnel ;*
- ✓ *Un représentant de l'organisme gestionnaire ;*
- ✓ *Un représentant élu de la commune d'implantation*

Listes des établissements à Versailles :

- ✓ *La villa du Cèdre*
- ✓ *IME le Rondo*
- ✓ *Foyer d'accueil Saint Louis*

Mme SCHMIT Martine, conseillère municipale qui représente la commune peut ainsi transmettre les informations sur les offres culturelles et sportives de la ville et faire le lien avec les services de la ville.

En 2023, grâce à son intervention, la sécurisation des déplacements extérieurs des résidents de la structure médico-sociale « la Villa de Cèdre » a pu être traitée avec le déplacement d'un passage piéton et la mise en œuvre de contrôles de vitesse aux abords de l'établissement. Une formation auprès de chauffeurs bus a été aussi effectuée.

L'IME le Rondo a pu disposer une place de parking PMR supplémentaire et la ville leur a apporté son soutien au projet AMI ARS plan inclus'if 2030.

7.4. LA PRATIQUE SPORTIVE

La direction des sports a pour missions principales d'accompagner les acteurs sportifs locaux (associations, scolaires et autres) par la mise à disposition d'équipements sportifs et par la coordination de manifestations sportives pour permettre de proposer aux versaillais un large éventail d'animations et de pratiques sportives.

Elle est partenaire de grands évènements sportifs notamment les Olympiades du vivre ensemble (Rencontre sportive entre personnes valides et en situation de handicap avec 2 000 visiteurs dont 1 200 personnes en situation de handicap), le tournoi "7 de cœur" (Tournoi de rugby caritatif à destination d'associations en lien avec le handicap avec 4 000 personnes présentes), le tournoi interclubs Hockey adapté (tournoi de hockey pour personne avec handicap psychique), le tournoi de handball à destination des jeunes d'IME du département, le Challenge natation adaptée (rencontre de natation à destination de jeunes en situation de handicap) et le Vertrail, course organisée par l'AS Marie Curie en faveur du Téléthon.

La Direction encourage le sport pour tous par la mise en place d'évènements organisés autour de grandes compétitions sportives. Elle est mesurée d'accueillir aussi de grands évènements sportifs internationaux.

□ Semaine olympique et paralympique 2023 (SOP) :

Cette semaine sportive organisée du 1^{er} au 5 avril, vise à faire changer le regard sur le handicap grâce aux valeurs olympiques en initiant les enfants au handi-sport et aux sports adaptés.

*Au sein des écoles élémentaires, **ce sont environ 1 225 enfants, entre 5 et 7 ans**, qui ont pu bénéficier de séances sportives handisport encadrées par les éducateurs sportifs de la ville et par des partenaires associatifs.*

□ Les Journées olympiques et paralympiques 2023 (JOP) :

Du 17 au 21 juin, au stade Montbauron, ont eu lieu les JOP.

***Ce sont environ 2 275 enfants âgés de 3 à 10 ans environ** qui ont pu se rencontrer autour d'ateliers sportifs dont la moitié disposaient d'une dimension handisport.*

Encadrés par les éducateurs sportifs de la direction de sports, des associations, des enseignants et des parents, les enfants ont pu expérimenter les valeurs des Jeux Olympiques et Paralympiques ainsi que le handi sport et le sport adapté

❑ **Projet « Sport & handicap » :**

Depuis deux années, la Direction des Sports et le CCAS ont mis en place un projet « Sport et Handicap » en faveur des écoles élémentaires de la ville visant à sensibiliser les enfants aux handicaps.

Cette mission étant un axe majeur de la Direction des Sports, le dispositif a été dupliqué pour toucher plus d'enfants.

Aussi, du 27 novembre au 22 décembre 2023, puis du 15 janvier au 9 février 2024, au sein des écoles, ce sont plus de 1 500 élèves âgés de 6 à 8 ans qui ont pu bénéficier d'initiations au rugby, de sensibilisation au handicap visuel et d'initiations au braille.

En clôture de ce projet, 2 jours de festivités se sont tenues au gymnase Montbauron permettant aux classes de se retrouver autour de diverses épreuves sportives et d'ateliers de sensibilisations aux handicaps.



❑ **Nouveauté en 2023 : Le Centre d'Initiation Sportive Adapté (CISA)**

Depuis le 9 septembre 2023, des séances de multisport sont dédiées et réservées aux enfants en situation de handicap dans le cadre des activités du CISA.

Toute l'équipe d'éducateurs sportifs spécialisés dans le handicap encadre le projet avec l'aide de partenaires associatifs.

L'objectif est de promouvoir l'activité physique et sportive auprès du public en situation de handicap. Les séances ont lieu le samedi matin (hors vacances et jours fériés) et sont constituées de groupes de 3 à 5 enfants par créneau.

❑ **Nouveauté en 2023 : Séances activités physiques adaptées aux foyers Éole et Anne de Gaulle**

Pour permettre au plus grand nombre de pratiquer une activité physique ou sportive, la direction des sports a mis en place des partenariats avec deux structures médicosociales de la ville en proposant gracieusement des séances d'Activités Physiques Adaptées (APA).

Encadrées par les enseignants APA de la Maison Sport-Santé de Versailles (MSSV), les séances hebdomadaires se déroulent au sein du foyer de vie EOLE et du foyer d'accueil médicalisé de la Fondation Anne de Gaulle.



❑ **Nouveauté en 2023 : Zoom sur le pays de Galles « Community Engagement »**

Dans le cadre des actions à mettre en place pour la RWC23, le Pays de Galles a fait le choix (parmi 8 propositions) d'intervenir auprès de l'IME le Rondo pour échanger un moment convivial avec les enfants.

C'est ainsi que le mercredi 4 octobre, 16 jeunes de l'IME ont ainsi pu profiter de 4 ateliers ludiques autour du rugby et de plusieurs temps d'échange en présence des joueurs du Pays de Galles.

Retour en image : https://www.instagram.com/reel/Cx-oHejs_VW/?igshid=MzRIODBiNWFIZA==



7.5. L'ACCES A LA CULTURE

❑ **L'Université Ouverte de Versailles :**

- *Poursuite des cours de Langue des Signes Française (niveau débutant et niveau supérieur) :*

Les programmes pédagogiques de la formation permettent aux stagiaires d'atteindre les objectifs définis dans le CECRL (ou Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues).

21 personnes inscrites (dont 8 agents de la ville).

- *Événement inclusif « le Café Signes » :*

Lieu d'échange et de partage autour de la Langue des Signes Française pour personnes déficientes auditives et personnes désireuses d'appréhender la culture sourde.

7 Cafés Signes ont eu lieu avec 20 à 30 participants en moyenne dont 80% de personnes sourdes.

❑ **Musée Lambinet**

Dans le cadre de la journée mondiale de la vue du 12 octobre 2023, la ville s'est associée avec l'association VALENTIN HAÛY pour proposer une exposition « LE TACTILE TOUR ».

L'exposition itinérante gratuite a été ouverte du 7 au 15 octobre au musée LAMBINET et était adaptée à tous les publics : non-voyants, malvoyants ou voyants, adultes et enfants.

En effet, le Tactile Tour offre une expérience unique, c'est un permis de toucher, offert par la matérialisation en trois dimensions, qui donne un accès direct et concret à la réalité qu'a voulu transmettre l'artiste.

Pour permettre au public non-voyant et malvoyant d'appréhender au mieux l'ensemble des œuvres, des cartels et livrets descriptifs en braille et gros caractères sont mis à disposition des visiteurs à côté de chaque œuvre présentée.

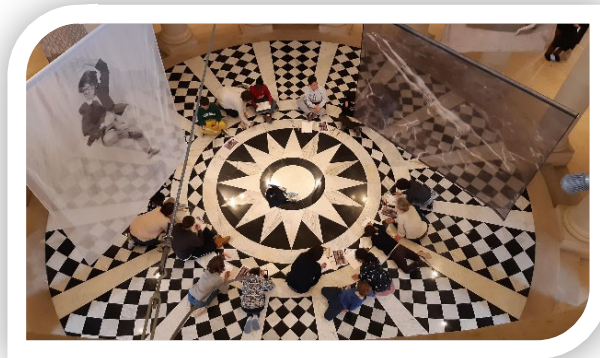
Les bénévoles de l'Association présents afin d'assurer les visites ont reçu plus de 700 visiteurs.



En parallèle à cette exposition, l'association a organisé une journée « Portes Ouvertes » dans ses nouveaux locaux, le jeudi 12 octobre, pour la journée mondiale de la vue, un salon du matériel spécialisé et une conférence sur « les dernières avancées de la recherche sur le glaucome, la DMLA et la myopie forte » en présence du Docteur LE BAIL, le samedi 14 octobre.

❑ **Espace Richaud**

Le vendredi 31 mars, l'espace multiculturel a proposé un atelier artistique à un groupe d'enfants âgés entre 6 et 11 ans scolarisés en classe ULIS de l'école Jacqueline Fleury. Cet atelier était encadré par une médiatrice adaptée.



❑ La Nuit du Handicap

Dans les jardins de l'Hôtel de Ville, le samedi 10 juin 2023, s'est tenue la nuit du handicap, évènement gratuit et ouvert à tous qui permet de révéler les talents et de faire évoluer le regard porté sur le handicap dans une ambiance conviviale et festive.

Toute l'après-midi, ateliers, tours de poney, conte pour enfants, initiation au handisport, parcours adaptés etc. ont été proposés.

Entre 900 et 1 000 personnes sont venues se rencontrer et faire la fête.



❑ Réseau des bibliothèques

L'ensemble des bibliothèques accueille et encadre régulièrement le public en situation de handicap, de tout âge, et ce dans le cadre de consultations libres ou d'animations bien spécifiques.

▪ Accueil d'un dispositif ULIS à la bibliothèque de l'Heure joyeuse :

*En 2023, la bibliothèque de l'Heure joyeuse a mené 2 accueils pour **15 enfants issus du dispositif ULIS du Village de Montreuil.***

Agées de 6 à 14 ans, les enfants de l'IME le rondo sont accueillis mensuellement pour des animations de chansons et de lectures.

- **Accueil de groupes du SESSAD le pré d'Orient à la bibliothèque de Petits Bois :**

2 groupes de 3 à 4 enfants de 9 à 10 ans du SESSAD le pré d'Orient ont été accueillis au sein de la bibliothèque des Petits bois. L'objectif étant de faire découvrir une bibliothèque, les livres et la lecture.

Dans le cadre de la semaine du Sport & Handicap menée par la direction des Sports et du CCAS :

12 enfants âgés de 4 à 8 ans ont participé aux « HandiJeux et HandHistoires ».

À cette occasion, les ateliers proposés ont été un jeu de questions-réponses, une présentation d'un extrait de film en audiodescription, la lecture d'une histoire sans montrer les images, la découverte du braille, lecture d'un album sur la cécité, etc.

- **Accueil de l'IME le RONDO dans les bibliothèques de Prés-Aux-Bois et de Saint Louis :**

1 fois par semaine, les vendredis, les enfants de L'IME le RONDO, âgés de 10 à 16 ans, sont sensibilisés à la lecture, à l'écoute et à l'aide au choix d'un document.

- **Rédaction du guide du réseau de bibliothèques de Versailles en FALC :**

Validé par les travailleurs de l'atelier FALC de l'ESAT de Carrière sur seine et avec le concours de la mission handicap du CCAS, le guide du réseau des bibliothèques a été rédigé en Facile A Lire et à Comprendre.

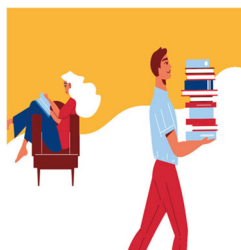
Pour consultation du guide en FALC :

<https://www.versailles.fr/171/culture/reseau-des-bibliotheques/s-inscrire-emprunter-reserver.htm>

- **Heure du conte adapté à destination d'adultes handicapés en structure :**

En 2023, la bibliothèque de Porchefontaine a mené 4 actions pour favoriser le contact avec le livre, se familiariser avec la lecture interactive et faire découvrir ce qu'est une bibliothèque auprès de personnes porteuses de handicap mental.

Ce sont 4 groupes de 4 à 8 personnes du FAM Saint-Louis qui ont participé à cette activité.



ZOOM sur une démarche éco-responsable

En raison du nombre important de bâches de communication et de kakémonos, en toile plastifiée, entreposés dans les réserves de l'Hôtel de ville, le service des relations publiques a étudié la fabrication de sacs avec des ESAT ou établissements adaptés.

Souhaitant engager cette action et en limiter l'impact carbone, une recherche locale d'établissement proposant un service de couture a été engagée.

L'établissement adapté de Fourqueux, situé à 17km de Versailles, ayant un atelier de couture, a été contacté et a accepté d'accompagner le service dans cette action éco-responsable.

En 2023, ce sont 250 sacs qui ont été confectionnés.



7.6. L'ACCES AUX DROITS

☐ Le Service handicap du Centre Communal d'Action Sociale :

Porté par deux professionnelles dédiées à la mission, le Service Handicap a pour objectif de garantir l'accès aux droits des personnes en situation de handicap.

Les répercussions du handicap sur la vie quotidienne de la personne constituent la « porte d'entrée » de la prise en charge par les travailleurs sociaux, générant ensuite un accompagnement global, touchant de multiples aspects sociaux.

En articulation avec les partenaires sociaux et médico-sociaux (Pôle autonomie Territorial, Conseil départemental, services hospitaliers, CRAMIF, lieux de vie, bailleurs, médecins libéraux, associations spécialisées dans le handicap, etc.), le Service Handicap mène un travail de grande proximité.

Enfin, l'accompagnement du CCAS dispose toujours d'une compétence spécifique d'accompagnement des personnes sourdes et malentendantes, du fait de la maîtrise de la langue des signes par une des professionnelles de la mission.

L'accompagnement social enfants et adultes porteurs de handicap en chiffres :

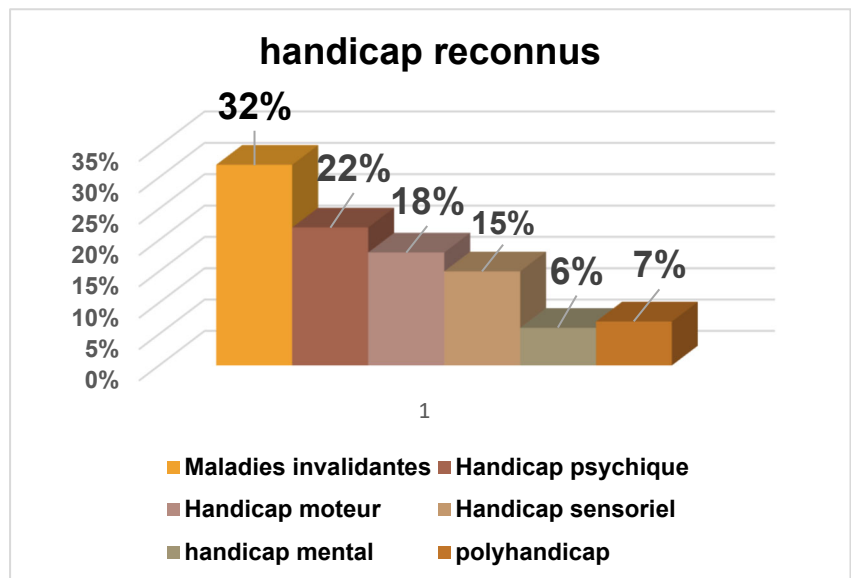
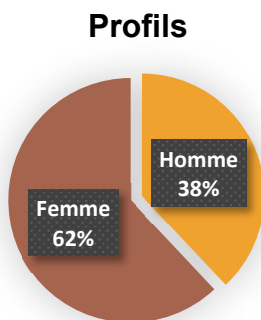
Au cours de l'année 2023, 215 adultes et 32 enfants ont été accompagnés (âgés de 0 à 62 ans).

- ✓ Plus de 280 rendez-vous ont été menés au CCAS ;
- ✓ 115 visites à domiciles et 52 accompagnements ;
- ✓ Plus de 1 000 entretiens téléphoniques ;
- ✓ 152 synthèses partenariales (physiques ou téléphoniques).

Age moyen des adultes : 52 ans / âge moyen des enfants : 10 ans.

44,3 % des personnes ont un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%.

Ressources principales : 33 % de personnes bénéficiaires de l'AAH (+ 3 points), 22 % d'une pension d'invalidité (+ 2 points) et 18 % de personnes salariées.



Les axes principaux d'accompagnement sont :

- **Ressources pour 50% :**
 - ✓ L'ouverture de droits (AAH, pension d'invalidité, prévoyances, etc.) ;
 - ✓ L'aide à la gestion budgétaire ;
 - ✓ La mobilisation d'aides financières (CCAS ou partenariales).
- **Santé pour 34 % :**
 - ✓ Les instructions de dossiers (CSS, dossier MDPH) ;
 - ✓ La recherche d'établissements, de personnels soignants ;
 - ✓ La mise en place d'un suivi médical et ce pour 51% des personnes accompagnées.

- *Logement pour 34% :*
 - ✓ *L'instruction de demande de logement social ;*
 - ✓ *Les accords collectifs ;*
 - ✓ *Le DALO ;*
 - ✓ *L'intermédiation avec le bailleur ;*
 - ✓ *Les recherches de solution d'adaptation du logement :*

Cet accompagnement implique de nombreuses actions visant au maintien dans le logement comme le désencombrement, la mise en place de services d'aide à la personne, le portage de repas, la téléassistance, l'aménagement du logement, l'organisation d'une intervention de soins à domicile voire d'une hospitalisation à domicile.

- *Lien social pour 10% avec :*
 - ✓ *Orientation voire accompagnement vers des associations, les maisons de quartiers, des bénévoles, etc.*

□ Le conseil local de santé mentale (CLSM) :

En permettant aux acteurs de la santé mentale qui évoluent sur le territoire des villes du Chesnay et de Versailles de mieux s'articuler entre eux, le CLSM a pour objectif de favoriser les parcours de vie des personnes concernées, de résoudre de manière partenariale et construire des réponses communes aux situations d'impasse rencontrées et afin permet la mise en œuvre d'une démarche d'observation et d'évaluation fondée sur des données probantes à même de faire évoluer, si besoin, les pratiques des différents membres dudit CLSM.

Deux comités de pilotage du CLSM se sont tenus en 2023 :

- ✓ *Le premier, le 8 juin 2023, a permis de faire le point sur les dispositifs portés par les structures du CLSM, notamment PassVers (CCAS / CHV, visant un accompagnement socio-sanitaire vers le rétablissement) et la cellule de veille.*

Cette instance de concertation, coordonnée par le service Suivi de proximité du CCAS, qui a pour objectif d'apporter des préconisations à des professionnels en difficulté dans l'accompagnement d'une personne du fait d'une souffrance psycho-sociale ou psychiatrique.

- ✓ *Le second, le 28 septembre, portait spécifiquement sur la question des enfants et des adolescents : point épidémiologique sur la souffrance des jeunes en France/Yvelines, activités de la MDA, du PAEJ-EP, présentation des dispositifs pour les enfants et les adolescents du Service de Pédopsychiatrie du Centre Hospitalier de Versailles etc.*

□ La cellule de veille du CLSM

La cellule de veille du CLSM est une instance de concertation composée de professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social, émanant des institutions membres du CLSM :

- *Les CCAS de Versailles (qui pilote la cellule de veille) et du Chesnay-Rocquencourt ;*
- *Les CMP des secteur 14 et 17 ;*
- *Le Conseil départemental (SAS et PAT) ;*
- *L'Œuvre Falret ;*
- *L'UNAFAM.*

Les situations sont présentées par un professionnel qui rencontre une difficulté dans l'accompagnement d'une personne du fait d'une souffrance psycho sociale ou psychiatrique, et après avoir épuisé toutes les ressources collaboratives du territoire.

En outre, les réunions visent à réfléchir et définir à la posture professionnelle à adopter et à adapter.

Cette cellule de veille, qui se réunit 1 fois par mois, est régie par un cadre juridique, une charte déontologique et tous les membres présents à l'instance sont soumis au secret partagé. Un créneau d'1h est dédié à chaque situation afin de favoriser les échanges.

La Coordination de la cellule de veille est assurée par un des travailleurs sociaux du CCAS.

Au-delà de la « gestion » (planning, lien avec les membres permanents, de l'inscription des situations, rédaction et transmissions des relevés de préconisations anonymisés), la coordinatrice de la cellule de veille a pour fonction d'apporter un soutien au professionnel qui présente la situation – en amont et également ultérieurement – pour faire le point sur les préconisations qui ont pu être mises en place et les freins rencontrés, et ce afin de pouvoir remobiliser les partenaires présents sur la situation pour relancer le réseau, centraliser les actions ou bien proposer un nouveau passage de la situation au CLSM.

Après une forte baisse de la mobilisation de l'instance en 2022, l'année 2023 a retrouvé son rythme habituel : 9 instances programmées dont 5 maintenues, et la présentation de 6 situations :

- 3 situations du CCAS de Versailles ;
- 1 situation du CCAS du Chesnay ;
- 1 situation conjointe SAS/CCAS de Versailles ;
- 1 situation d'un CHRS.

Les situations présentées :

- 2 hommes et 4 femmes, âgés de 33 à 81 ans.
- Motifs de sollicitations :
 - Troubles du voisinage (niés ou minimisés par les personnes)
 - Non adhésion à l'accompagnement
 - Refus de soin (diagnostic ou suivi)
 - Exclusion sociale
 - Incurie
 - Comportement agressif envers les institutions
 - Addictions

Matinée rencontre PARADS « les troubles du neurodéveloppement » du 31 mars 2023

La matinée-rencontre sur les troubles du neuro-développement organisée par le réseau d'accès aux droits PARADS s'est déroulée le 31 mars 2023 à l'Auditorium de l'Université Ouverte de Versailles.

Elle a réuni 89 professionnels, dont 8 intervenants et 81 participants.

Programme :

- **Les troubles du neuro-développement et leur impact sur la vie quotidienne ? »**

Par le Dr Solveig HEIDE, médecin généticien service Génétique, Clinique de la Pitié Salpêtrière.

- **Les outils et dispositifs pour accompagner les personnes ayant un TND ?**

Animée par Mme Corinne BEBIN, Maire adjointe déléguée au Handicap et à la Santé.

- **Le dépistage et la petite enfance**

Par le Dr Marie-Joelle OREVE, pédopsychiatre, filière TND / TSA -PEDIATED – DIPEA, service universitaire de psychiatrie Infanto Juvénile, centre hospitalier de Versailles.

- **L'éducation**

Evoquée conjointement par Maureen BRADY, psychologue, Sophie LAMBRON, conseillère pédagogique et Thibaut PIALAT, enseignant spécialisé, de la DESDEN Pôle inclusif 78.

- **L'inclusion citoyenne, sportive culturelle et les loisirs**

Avec l'intervention de Catherine KERDELO, directrice du Pôle enfance Avenir APEI

- **Les Troubles du neuro-développement et milieu professionnel**

Abordées par Maya OTTENWELTER, neuropsychologue

□ L'accès téléphonique et physique des directions de la ville et du CCAS :

En janvier 2023, le CCAS a procédé au déploiement des solutions numérique ACCEO et ACCEOLANGUES dans plusieurs directions de la ville.

<https://www.versailles.fr/982/baisse-d-audition-malentendant-sourd.htm>

Cette solution numérique est à destination des personnes ayant un handicap auditif ou celles souffrant d'aphasie (usagers sourds ou malentendants, personne aphasique et séniors). Elle est aussi utilisée pour l'accueil des personnes entendantes non francophones.

ACCEO et ACCEOLANGUES sont des plateformes d'interface de communication, rendant accessible tous les services de la ville via la LSF, par TIP (Transcription Instantanée de la Parole), Visio codage LPC (langage parlé Complété) et se sont plus de 100 langues de disponibles (comme pour exemple l'Ukrainien, Coréen, bengali, hindi, vietnamien etc.).

Sur l'année 2023, la ville et le CCAS ont reçu plus de 3h d'appels via la plateforme.

1h40 ont été réservées afin d'échanger avec les usagers sourds en LSF et plus de 4h ont été utiles en langues étrangères (Anglais par la Direction de la Petite Enfance, Arabe, Bambara, Bengali et Portugais par le CCAS).

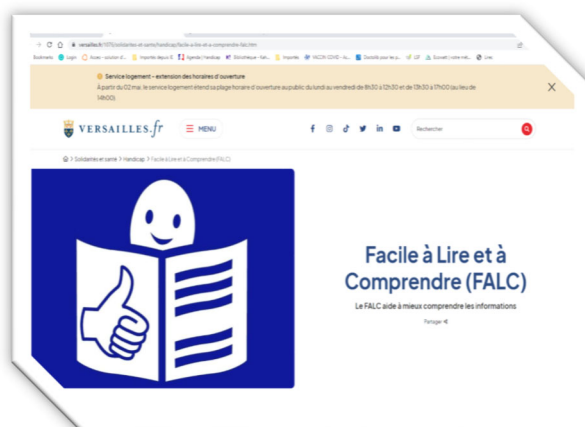
Pour l'année 2023, la ville prévoit la mise en place de ACCEO PRO pour la célébration des mariages.

ZOOM sur la transcription en « Facile à Lire et à Comprendre » sur le site de la Ville

Afin de permettre à toutes personnes porteuses d'une déficience intellectuelle ou cognitive d'avoir accès à l'information sur des droits et sa vie citoyenne, la ville de Versailles met sur son site des documents essentiels en FALC.

Nombre de documents FALC disponibles sur le site de la ville : 16

<https://www.versailles.fr/1076/solidarites-et-sante/handicap/facile-a-lire-et-a-comprendre-falc.htm>



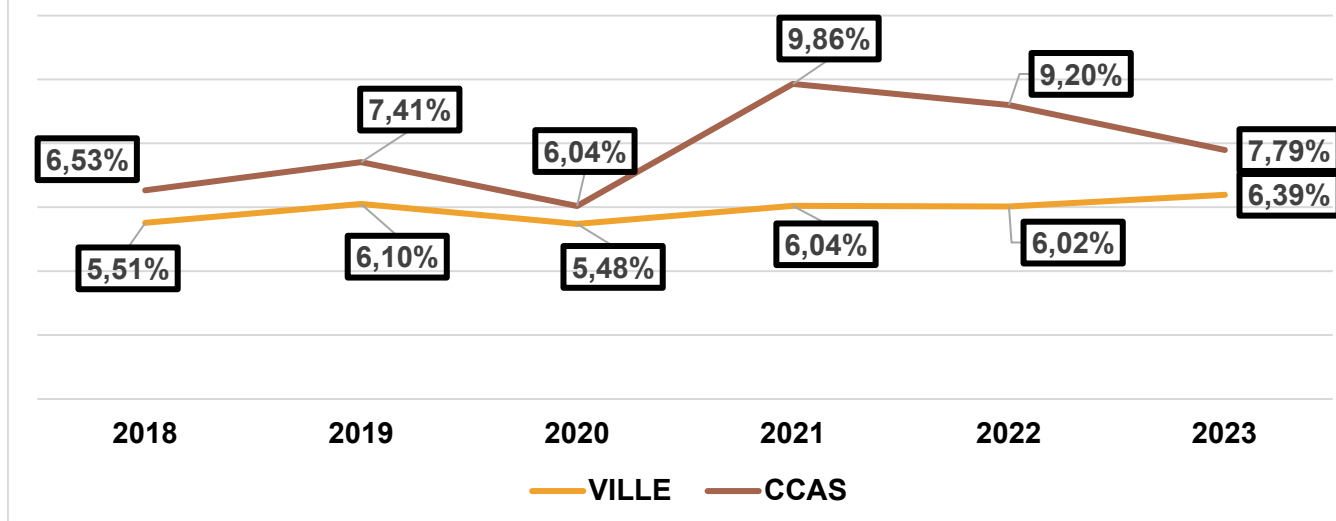
7.7. Les ressources humaines de la ville

☐ L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

À la lecture du tableau, on constate qu'en 2023 le taux d'emploi des agents BOETH (bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés) de la ville et du CCAS ont atteint les 6 % réglementaires, exonérant de facto la ville de la contribution au FIPHFP.

Année 2023	VILLE	CCAS
Taux d'emploi	6,39 %	7,79 %
Bénéficiaires de l'obligations d'emploi de travailleurs handicapés (BOETH)	110	6
Aménagement de poste	5	1

Evolution du nombre du taux d'emploi de BOETH



❑ La formation des agents de la ville et du CCAS :

Intitulé de la formation ou du colloque	Nombres d'agents
Manager des agents en situation de handicap	11
L'accompagnement de l'enfant de 3 à 12 ans en situation de handicap en structure de loisirs	7
Autisme et troubles alimentaires	2
Les troubles de neurodéveloppement (l'autisme)	78
L'accessibilité des établissements patrimoniaux	1
Sensibilisation au handicap psychique	36
Formation au FALC (Facile A Lire et à Comprendre)	15
Initiation la Langue des Signes Française (LSF)	22
Formation à la surdité et l'outil ACCEO	73
Formation des agents du CTM aux principes de l'accessibilité PMR du cadre bâti et de la voirie	8
Total d'agents formés	253

❑ Le DUODAY – 23 novembre 2023

Cette journée nationale vise à mobiliser les entreprises, collectivités ou associations pour accueillir une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire.

Les objectifs de cette journée nationale sont multiples comme celui de donner une opportunité de rencontre pour changer de regard ou de dépasser nos préjugés et d'agir concrètement pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'emploi.

La ville a accueilli, à l'occasion de cette journée, **14 personnes en situation de handicap** en duo avec un agent volontaire issu des différentes directions de la ville.

Les agents ayant participé à cette journée, ont qualifié l'expérience par les mots suivants : **Bénéfique, exceptionnel, partage, positif, joie, à refaire, agréable, constructif, génial, super et trop court.**



8. SYNTHÈSE DES TRAVAUX ET ÉTUDES DU CADRE BATI, VOIRIE ET ESPACES VERTS

En 2023, plusieurs projets de la direction des services techniques, se sont achevés. Il s'agit de projets de construction de cadre bâti neuf, de réaménagement de cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics prenant en compte l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

Certains projets se sont achevés durant l'année 2023, et d'autres sont en études et en cours de validation suivant un parcours d'instruction passant par le service urbanisme, les Architectes de Bâtiment de France (ABF) qui veillent au respect du patrimoine architectural Versailles et la Direction Départementale des Territoires (DDT), qui à son tour, veille au respect de la réglementation accessibilité.

L'ensemble de ces travaux représentent 6 044 750 € TTC. Les travaux d'accessibilité ne peuvent pas être spécifiquement isolés, mais représentent en moyenne 10 à 15 % du montant global alloué à chaque opération.

8.1. LES BATIMENTS APPARTENANT A LA VILLE

□ Les aménagements de bâtiments existants

✚ Musée Lambinet :

Dans le cadre de la journée mondiale de la vue du 12 octobre 2023, la ville s'associe avec l'association VALENTIN HAÛY a proposé une exposition « TACTILE TOUR ».

L'exposition itinérante gratuite a été ouverte du 7 au 13 octobre au musée LAMBINET est adaptée à tous les publics : non-voyants, malvoyants ou voyants, adulte et enfants.

Le Tactile Tour offre une expérience unique, c'est un permis de toucher, offert par la matérialisation en trois dimensions, qui donne accès direct et concret à la réalité qu'a voulu

transmettre l'artiste. Pour permettre au public non-voyant et malvoyant d'appréhender au mieux l'ensemble des œuvres, des cartels et livrets descriptifs en braille et gros caractères sont mis à disposition des visiteurs à côté de chaque œuvre présentée.

Afin de compenser le cheminement en pavés irréguliers vers l'entrée principale du musée, la ville a acquis un tapis d'accès de 33 m de longueur et de 2 m de largeur, permettant ainsi un cheminement plus adapté au déplacement des seniors, des usagers de fauteuil roulant, des personnes déficientes visuelles, et utile même pour le personnel lors des livraisons des œuvres. Le tapis est un dispositif mobile pouvant être utilisé pour d'autres lieux et événements.

Coût de l'opération : 13 000 € TTC

Livraison du matériel : fin septembre 2023.



✚ CCAS : Aménagement de l'accueil :

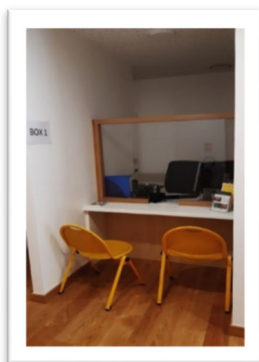
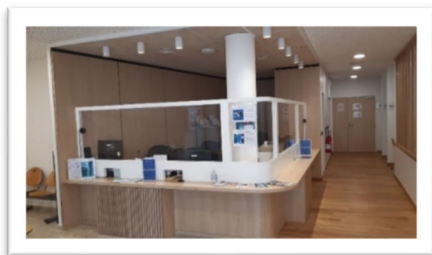
A la fin de l'année 2022, et suite à un constat de difficultés d'accessibilité, d'orientation et d'identification des différents accueils dans le bâtiment du CCAS, rencontrées par le public accueilli une étude a été menée afin d'aménager cet espace d'accueil mutualisé entre le CCAS et la direction des ressources humaines.

Les travaux suivants ont été mis en place :

- Réaménagement total de l'espace accueil et d'attente ;*
- Mise en place de deux banques d'accueil conforme PMR pour chacun des deux service (CCAS et DRH) ;*
- Un espace d'attente avec des sièges adaptés ;*
- Mise en place de box / espaces clos pour accueillir le public permettant une confidentialité des échanges*

Livraison : Septembre 2023.

Le coût de l'opération : 308 000 € TTC



La maison des associations :

Des travaux d'aménagements à la maison des associations ont été réalisés, l'été 2023. Ces travaux consistaient à réaménager l'espace accueil et à créer un bureau supplémentaire.

Des aménagements de mise en accessibilité PMR ont été réalisés également :

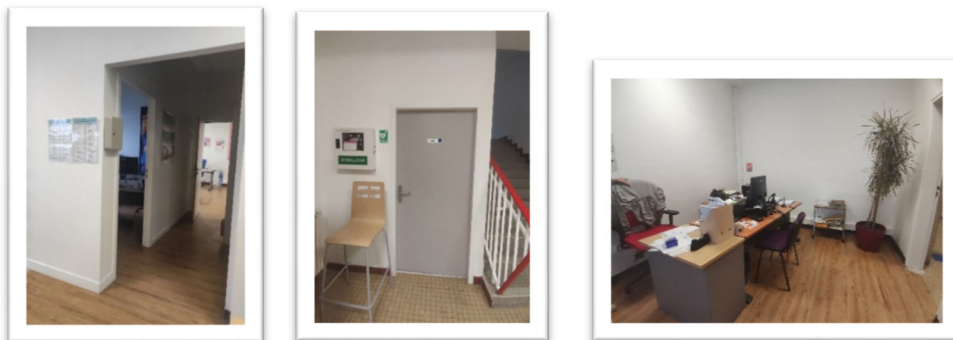
- *La création d'un sanitaire PMR au RDC ;*
- *Un accueil accessible et repérable ;*

Pour des raisons budgétaires, les travaux suivants sont reportés pour les années 2024 et 2025 :

- *La sécurisation des escaliers vers les étages par l'implantation de nez-de-marches contrastés visuellement et antidérapant, une bande podotactile en haut de l'escalier et à chaque volet, des contrastes de la 1^{ère} et dernière contremarche, et des mains courantes de part et d'autre ;*
- *Le remplacement des portes battantes de la circulation intérieure par des portes tiercées ;*
- *Le remplacement de l'interphone par un visiophone conforme à la réglementation ;*
- *Le remplacement de la porte d'entrée, en porte tiercée vitrée et sécurisée par de la vitrophanie PMR ;*
- *La mise en place d'un ascenseur pour desservir les étages.*

Livraison : Septembre 2023

Coût de l'opération : 50K€ TTC



Salle Paroissiale de l'Eglise Sainte-Elisabeth de Hongrie :

En 2023, des travaux d'amélioration de l'accessibilité de la paroisse de l'église Sainte-Elisabeth de Hongrie ont été réalisés. Il s'agissait simplement d'ajouter un garde-corps à la rampe PMR existante dans un souci d'une meilleure sécurité d'usage.

Le système d'interphonie existant a été remplacé par un visiophone conforme avec retour visuel et sonore et incluant une boucle à induction magnétique intégrée.

Ces travaux ont été réalisés en interne par nos agents du centre technique municipal.

Livraison : Décembre 2023

Coût de l'opération : 3200 € TTC



Locaux Association « Dans tes pas » :

En septembre 2023, l'association « Dans tes Pas » a ouvert ses portes pour accueillir 10 jeunes en situation de handicap mental, à temps plein, afin de leur proposer un parcours éducatif adapté et un projet de vie personnalisé.

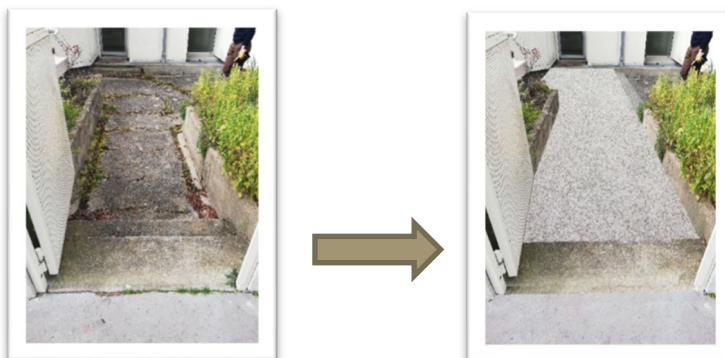
La ville de Versailles, particulièrement la direction du patrimoine immobilier et la mission accessibilité ont accompagné l'association durant toutes les démarches notamment dans l'élaboration du dossier d'autorisation de travaux d'accessibilité PMR, ainsi qu'en prenant à la charge de la ville certains travaux de mise en accessibilité de l'accès extérieur de l'établissement.

En effet, des marches existaient à l'accès via le portillon sur rue (2 marches) et à l'entrée principale (3 marches). Ceci a été repris par la remise à niveau de l'accès avec un cheminement accessible jusqu'à la porte d'entrée.

Cette dernière étant également non conforme en largeur, des travaux d'élargissement ont été mis en œuvre.

Livraison : Septembre 2023

Coût de l'opération : 15K€



❑ Les nouvelles constructions et réhabilitation :

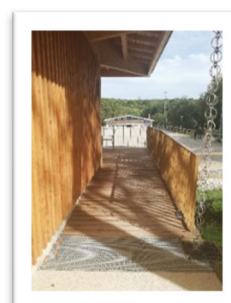
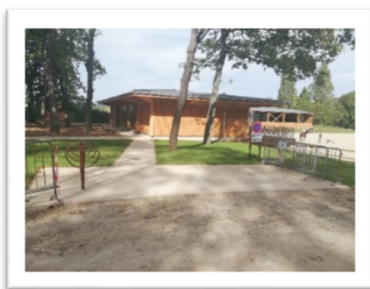
Centre Hippique de Versailles :

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques, un projet de réalisation d'une extension du centre hippique de Versailles accessible à tous, a été mis en place.

Il s'agissait de la construction d'un club hippique accessible, incluant un espace de restauration, des sanitaires et des douches adaptées aux personnes en situation de handicap. Une place de stationnement PMR à proximité du club vient compléter l'accès à ce nouveau bâtiment.

Livraison : Septembre 2023

Coût de l'opération : 578 000 € TTC



Maison de quartier Les chantiers :

Les anciens locaux de la maison de quartier les Chantiers n'étaient pas accessibles. Ils présentaient des obstacles à l'accès et une rupture de la chaîne de déplacement spécifiquement pour les usagers de fauteuil roulant, les personnes déficientes visuelles ainsi que les personnes âgées.

Ces locaux, n'étant pas aménageables pour répondre à la réglementation en matière d'accessibilité des ERP à tous les types de handicaps, une nouvelle construction a été créée afin d'y intégrer la nouvelle maison de quartier, se situant actuellement au 53 Rue des Chantiers à Versailles.

La nouvelle maison de quartier des Chantiers répond aux exigences de la réglementation PMR, présentant un accès principal de plain-pied, une porte d'entrée avec une largeur de passage conforme de 90 cm de passage sécurisée par de la vitrophanie un accueil repérable doté d'une banque d'accueil conforme.

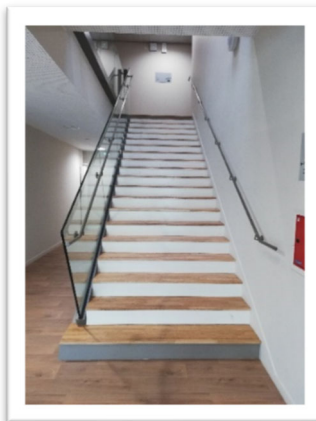
Les étages sont également desservis par un ascenseur conforme aux normes NF EN 81-70, et les escaliers sont sécurisés par les bandes podotactiles, la contraste des contremarches, les nez de marches antidérapants et contrastés visuellement et les mains courantes.

Des sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite sont aménagés aux deux niveaux ;

Une signalétique d'identification et d'orientation est mise en place dans le bâtiment.

Livraison : Avril 2023

Coût de l'opération : 3.1 M€ TTC



8.2. VOIRIE, ESPACES PUBLICS ET TRANSPORTS EN COMMUN :

Aménagement de la voirie :

Plusieurs projets se sont concrétisés en 2023 :

Avenue de Paris :

Les travaux réalisés dans le cadre de ce projet consistaient à la réfection des terre-pleins en face de la Mairie avec la mise en place de revêtement de sol adapté à tous, non meuble, non

réfléchissant et non glissant, ainsi qu'une reprise des passages piétons en face de l'hôtel de ville.

Le passage piéton en baïonnette a été réaménagé en traversée droite, facilitant ainsi le déplacement des personnes en situation de handicap et les seniors.

Les deux passages piétons en face de la Mairie ont été mis aux normes PMR :

- *Des bandes d'éveil à la vigilance de part et d'autre ainsi que dans les ilots centraux ;*
- *Le marquage au sol ;*
- *Les potelets PMR ;*
- *Les bateaux avec un ressaut ne dépassant pas les 2 cm ;*
- *Installation des feux sonores pour les deux traversées ;*

Livraison : début du 2^{ème} semestre 2023.

Coût de l'opération : 600 000 € TTC



Place Lyautey :

A l'occasion de l'aménagement de la place Lyautey pour accueillir le nouveau bâtiment de l'office du tourisme, des travaux de voirie ont été également réalisés.

Une reprise du cheminement piétons devant l'office du tourisme avec un revêtement de sol adapté aux PMR, une partie est en béton désactivé pour le contour du bâtiment, et une continuité de pavage sur l'ensemble du cheminement.

Livraison : Juin 2023

Coût de l'opération : 450 K€ TTC



Carré Saint-Louis :

La direction des aménagements urbains a aménagé le carré Saint-Louis. Les travaux ont été achevés en 2023.

Une reprise du revêtement de sol du carré avec du pavage scié et une reprise des places de stationnement dont l'aménagement d'une place PMR.

Le projet comportait également une reprise de la végétation et la création d'un trottoir traversant.

Livraison : 2^{ème} semestre 2023

Coût de l'opération : 550 K€ TTC



Réaménagement du carrefour de l'Avenue de Saint-Cloud/ Rue Carnot :

Un réaménagement des passages piétons au niveau du croisement l'avenue de Saint-Cloud et de la rue Carnot ont été réalisés.

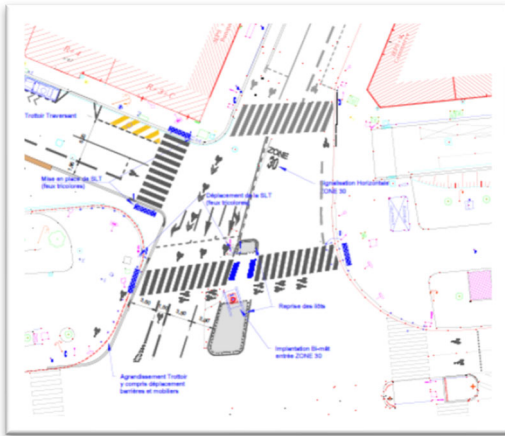
En effet, la traversée centrale de l'avenue de Saint-Cloud a été reprise par l'agrandissement de l'îlot central, et la remise en accessibilité du passage piéton. Des bandes d'éveil à la vigilance ont été installées sur l'îlot central, et de part et d'autre du passage, le marquage au sol a été repris. Les potelets PMR existants ont été conservés.

Le passage piéton de la Rue Carnot a été également aménagé, avec la mise en place de bandes d'éveil à la vigilance, des potelets PMR.

Les deux traversées ont été également sonorisées afin de permettre l'orientation aux personnes déficientes visuelles.

Livraison : fin 2023

Coût de l'opération : 87 800 € TTC



JOP : audits des itinéraires JO :

La ville de Versailles étant ville hôte des épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP), des opérations d'embellissement de la ville ont été mises en place en 2023.

En termes d'accessibilité, des audits de la voirie entre les différents points stratégiques de déplacement, ont été réalisés et un plan d'action de travaux a été mis en place.

Les audits consistaient à relever les non-conformités en accessibilité PMR sur les axes principaux menant vers le Château où se dérouleraient les épreuves, en partant des trois gares principales : Versailles Chantiers, Versailles Rive-Gauche et Versailles Rive-Droite.

Les cheminements audités sont les suivants :

- Boulevard de la Reine ;
- Avenue de Saint-Cloud ;
- Avenue de Paris – Rue Rockefeller ;
- Avenue de L'Europe + Rue Foch (à partir de la gare) ;
- Avenue de Sceaux et Avenue De Gaulle ;
- Rue de la paroisse et une partie de rue des Réservoirs
- Rue Alexis de Tocqueville + Gare routière des Chantiers + Place Raymond Poincaré ;
- Etats généraux (en travaux) ;
- Rue Royale ;
- Rue du Général Leclerc – Orangerie – Rte de Saint-Cyr.

Les audits ont porté sur les critères suivants :

- La nature de revêtement de sol ;
- Le mobilier urbain ;
- Les places de stationnement PMR ;
- Les pistes cyclables (revêtement de sol et marquage) ;
- Les passages piétons : les potelets, le bateau (l'abaissée de trottoir), le marquage au sol, les bandes podotactiles, et les feux sonores ;

Suite à ces audits, des actions de mise en accessibilité ont été réalisées telles que la mise aux normes d'une grande partie des traversées piétonnes, en reprenant le marquage au sol et en sonorisant les feux pour permettre aux personnes déficientes visuelles de se repérer.

❑ Le stationnement GIC-GIG

A ce jour, la ville de Versailles dispose de 15 372 places de stationnement sur la voirie dont 355 places PMR, et de 4 090 places dans les parkings aériens et souterrains dont 69 emplacements dédiés aux PMR.

Selon ces chiffres, la ville répond à la réglementation et dispose d'un pourcentage de places de stationnement PMR, supérieur au 2% réglementaire sur la voirie et dans les parkings.

La ville, selon le besoin des Versaillais traite les demandes de création d'emplacement de stationnement adapté au cas par cas.

Les emplacements suivants ont été créés en 2023, en réponse à un besoin exprimé par des riverains âgés, en situation de handicap, ou des proches aidants de personnes en situation de handicap :

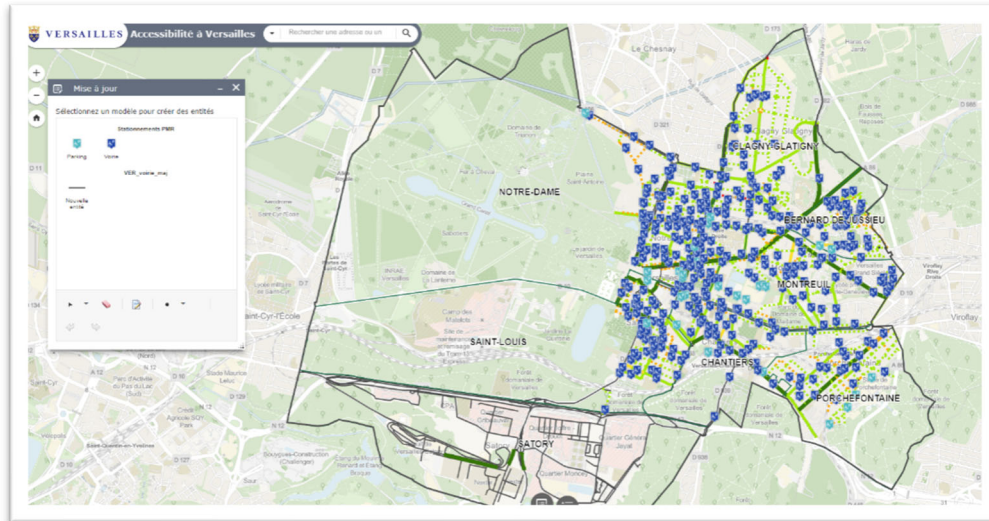
	<i>Demandeur</i>	<i>Motif</i>	<i>Adresse de création</i>
Création	<i>Riverain de la rue de Provence (personne âgée)</i>	<i>Absence de place de stationnement PMR dans cette rue (rue en pente)</i>	<i>Création d'une place au 100 Bd de la Reine, au niveau de la contre-allée</i>
	<i>Riverain rue de Bretagne (personne âgée)</i>	<i>Stationnement monopolisé par une autre personne détentrice de la carte CMI-S</i>	<i>Création d'un emplacement au 11 rue de Bretagne</i>
	<i>Professionnel de santé (cabinet de cardiologie)</i>	<i>Stationnement difficile dans le secteur, et population accueillie fragile</i>	<i>Création d'une place PMR au 10/12 Allée Pierre de Coubertin</i>
	<i>Riverain en situation de handicap</i>	<i>Stationnement difficile et absence de place à proximité du domicile</i>	<i>Création d'une place PMR au 36 Boulevard de la république lors de son réaménagement</i>
	<i>Riverain Rue Gilbert de Guingand</i>	<i>Difficulté à stationner</i>	<i>Création d'un emplacement au N°2</i>

D'autres emplacements, pour des raisons d'équilibre dans les quartiers ont été soit supprimés, soit déplacés :

- 2 Bis avenue de Paris : déplacement sur la chaussée principale ;
- 9 rue du Refuge : déplacement au 10 afin d'avoir plus d'espace à l'arrière pour déployer les rampes des véhicules.

- 14 Allée Pierre de Coubertin : suite à la création de la place PMR du 10/12 de la même rue, une des deux places existantes en épi a été supprimée, très peu utilisée.

La cartographie est tenue à jour à chaque modification réalisée.



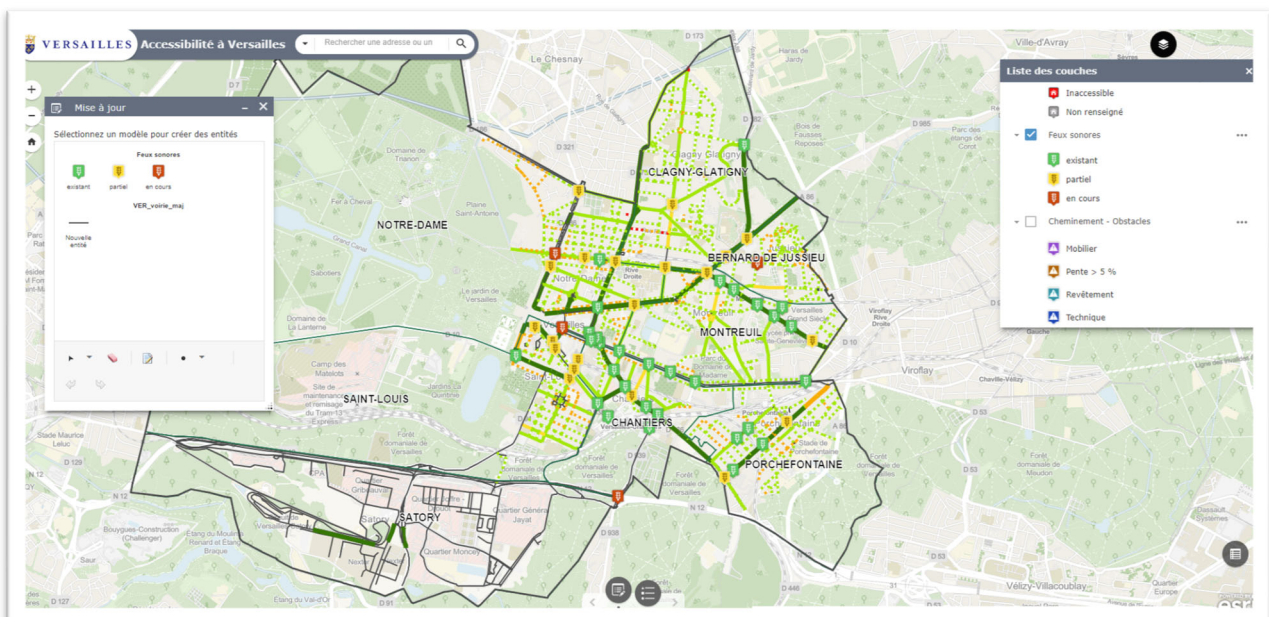
❑ Les carrefours et feux sonores

La Ville de Versailles compte au 31 décembre 2023, 43 carrefours équipés de feux sonores, dont 5 carrefours rénovés équipés lors du réaménagement global du boulevard de la République, deux feux de la traversée de la chaussée Nord de l'avenue de Saint-Cloud deux feux de la rue Carnot et les deux traversées de l'avenue de Paris en face de la Mairie.

Les messages sonores d'orientation sont définis à chaque nouvelle installation et/ ou maintenance en concertation avec l'association Valentin Haüy.

Les différents feux sont vérifiés chaque année lors de la visite préventive du prestataire, habituellement réalisée en juillet.

Une cartographie est tenue à jour avec les feux équipés dans la ville.



❑ Transport en commun du territoire

Depuis le 1^{er} août 2023, Transdev Versailles exploite le réseau du territoire Grand Versailles. La politique accessibilité PMR de Transdev Versailles prend en compte les critères suivants :

Pour être définie comme accessible, la ligne doit répondre aux critères suivants :

- 100% des véhicules accessibles aux personnes en fauteuil roulant
- Au moins 70% des arrêts desservis doivent être mis aux normes d'accessibilité (ce seuil étant un minima, l'objectif restant une accessibilité intégrale du réseau).
- Lorsque ces critères sont remplis, le transporteur s'engage sous deux mois à :
- Mettre à jour les documents d'information contractuels concernant l'accessibilité de la ligne ;
- Apposer des stickers accessibles UFR sur les véhicules ;
- Renseigner l'accessibilité UFR des points d'arrêt sur tous les documents d'information voyageurs (plans et fiches horaires, site Internet, dans les véhicules...) ;
- Faire bénéficier l'ensemble du personnel d'une formation à l'accueil et à la prise en charge des personnes en situation de handicap.

A ce jour, les données en termes d'accessibilité sont les suivantes :

- 15 lignes déclarées accessibles (sur 36 lignes au total) : 6201, 6202, 6203, 6204, 6205, 6206, 6208, 6210, 6211, 6213, 6240, 6243, 6241, 6252, 6253.
- 100% du parc est équipé de rampe (bus et cars)
- 100% du parc est équipé d'annonces sonores et visuelles (bandeau lumineux)
- 29 abris-bus équipés de Borne d'Information Voyageurs (BIV) sur Versailles. Ces BIV ne sont pas de la responsabilité de Transdev Versailles mais de JC Decaux. De son côté, Transdev Versailles prévoit d'installer 29 nouvelles BIV sur Versailles en 2025 en plus des BIV de JC Decaux.
- 100% des conducteurs de Transdev Versailles sont sensibilisés à l'utilisation de la rampe. Des journées de sensibilisation au handicap en interne (partenariat APF...) sont organisées.
- Des travaux vont également avoir lieu au sein de l'Agence commerciale d'ici la fin de l'année 2024 avec une mise aux normes PMR du comptoir d'accueil et l'installation d'une boucle magnétique pour les malentendants.

8.3. LES ESPACES VERTS

Ecole Maternelle les Marmousets :

La cour de l'école maternelle les Marmousets a été reprise en 2023. En effet, le revêtement de sol a été repris en enrobé beige non glissant, non réfléchissant et non meuble. Des espaces de jeux plus variés ont été créés également pour les enfants.

Les aménagements de la cour respectaient le niveau des accès au bâtiment avec un ressaut inférieur ou égal à 2 cm.



Livraison : Aout 2023

Cout de l'opération : 210kTTC

+ Cimetière de Saint-Louis :

Des travaux de remise en état du revêtement de sol du cimetière Saint-Louis, sur une surface de 262m² ont été réalisés. Le double alignement en pavés a été jointé et le revêtement de sol a été repris par de l'enrobé noir.



Livraison : 1^{er} semestre 2023

Cout de l'opération : 61 750€TTC

8.4. SENSIBILISATION ET FORMATION DES AGENTS DE LA VILLE :

Suite à la demande des agents des différents ateliers du centre technique municipal, amenés à réaliser des travaux sur les bâtiments de la ville, notamment des travaux de mise en accessibilité, une session de formation a été mise en place par la chargée de mission accessibilité des locaux et espaces publics de la DGST, en novembre 2023.

La formation s'est déroulée sur une matinée auprès de 8 agents du centre technique municipal, autour des normes en accessibilité PMR de manière générale, dans le cadre bâti existant et neuf, mais aussi certaines normes de base de la voirie.

Une formation est prévue chaque année suivant la demande des agents ou si de nouveaux agents sont recrutés.



8.5. ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Afin de répondre à la réglementation en termes d'accessibilité numérique et aux besoins des usagers en situation de handicap, la ville de versailles met en place un projet afin d'améliorer l'accessibilité des sites internet de la ville et des applications.

En effet, en 2023, après une analyse fournie par l'association Valentin Haüy sur les problématiques d'accès à l'information, la ville a mandaté un prestataire et a réalisé les audits des sites suivants :

- Versailles.fr à Niveau de conformité 73%
- Mes démarches.fr à Niveau de conformité 42,55 %
- Esprits jardins à Niveau de conformité 55,38%
- Mois Molière à Niveau de conformité 57,38%
- Live.versailles.fr à Niveau de conformité 58,33%

Le prestataire a également réalisé les documents de déclaration d'accessibilité, obligatoirement à diffuser sur le site, et consultables par le grand public.

Livraison : Novembre 2023

Cout de l'opération : 18 000€ TTC

9. 2024-2025 CONTINUE SUR LA PROGRESSION

❑ Piloter ou accompagner des projets spécifiques

- Réalisation d'un guide à destination des parents avec enfants en situation de handicap :

Dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité et l'accès aux droits, la mission famille a diagnostiqué que beaucoup de parents avec enfants en situation de handicap, sont perdus, malgré les ressources existantes sur le territoire, peu de lieu ou de guide centralisent toute l'information.

Objectif : monter un projet transversal autour de la conception d'un guide à destination des parents dans cette situation mais aussi pour les professionnels.

- Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne poste :

Le bâtiment du Phare (ancienne poste) inoccupé actuellement et ayant un fort potentiel du fait de son emplacement et sa conception initiale, sera rénové et réaménagé afin d'accueillir un lieu de restauration et d'exposition au rez-de-chaussée, un lieu d'exposition en extension à celui du rez-de-chaussée à l'étage, et un espace de coworking, une cafétéria et un open-space au 2^{ème} étage.

Les aménagements prévus prennent en compte l'accessibilité des personnes en situation de handicap (tout type). En effet, une rampe d'accès pour assurer l'accès au sous-sol et au RDC, des sanitaires PMR, des escaliers sécurisés, un ascenseur aux normes permettant de desservir les différents étages et une signalétique d'identification des espaces et d'orientation au sein du bâtiment sont prévus.

Budget Prévisionnel : 5.7 M€ HT

La livraison du projet est prévue en 2024.

- Construction de l'office du tourisme :

Le projet consiste en la construction d'un nouveau bâtiment dédié à l'office du tourisme ainsi qu'un jardin, accessibles à tous.

Le bâtiment est étudié de manière à être accessible à tout type de handicap en mettant en place du mobilier adapté aux PMR, la création de sanitaires adaptés à l'étage, l'installation d'un ascenseur aux normes d'accessibilité PMR, la sécurisation des escaliers, la signalétique adaptée d'identification des différents espaces et d'orientation dans le bâtiment ainsi que des documents en FALC (facile à lire et à comprendre) dédiés aux personnes déficientes mentales.

Budget Prévisionnel : 2.7 M€ HT

Livraison : Mai 2024 (Avant les JOP 2024)

- Aménagement de l'UOV :

L'Université ouverte de Versailles accueille dans son auditorium plusieurs évènements chaque année. Le bâtiment est accessible pour les personnes en situation de handicap, ainsi que la salle de l'auditorium, exceptée la scène.

De ce fait, et afin de mettre en accessibilité la scène de l'UOV, un projet de mise en place d'un élévateur PMR mobile est prévu en 2024. Cet élévateur permettra aux intervenants en fauteuil roulant d'accéder facilement et en toute sécurité à l'estrade.

L'élévateur pourra être utilisé en cas de besoin par le personnel également.

L'élévateur étant mobile, pourra en cas de besoin être utilisé dans d'autres établissements appartenant à la Ville.

Budget prévisionnel : 15 000 € TTC

Livraison Prévue : Juin 2024.

- Aménagement de la rue des états généraux :

La rue des Etats Généraux (EG) est en cours de réaménagement. Le projet consiste en une réhabilitation globale en termes de chaussée, de trottoirs et de stationnement.

Le cheminement piéton sera conforme à la réglementation en termes de largeur (supérieure à 1.40m), de revêtement de sol (non glissant, non réfléchissant et non meuble). Un contraste des revêtements sera mis en place entre celui de la piste cyclable et de piste piétonne, en plus d'une séparation en pavés pour différencier les deux zones.

Les passages piétons seront aux normes PMR, avec des bandes d'éveil à la vigilance, des potelets, un bateau conforme à la norme (inférieur ou égal à 2cm à bord arrondi), et sonorisés pour une meilleure orientation des personnes déficientes visuelles.

Budget global : 3 600 000 € TTC dont 1 287 300 € TTC de subventions accordées.

Livraison : Juin 2024 (Avant les JOP 2024)

- Le Club 2024 paralympique des 7 et 8 septembre 2024

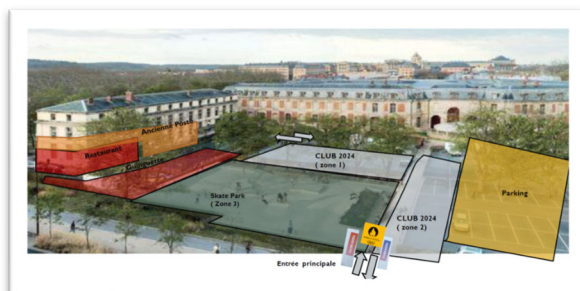
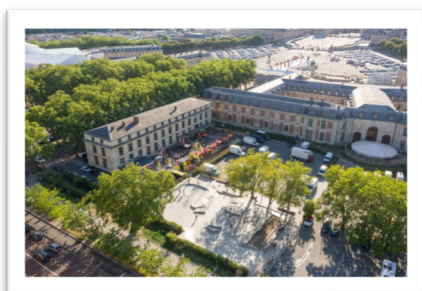
Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP), la ville de Versailles a mis en place une fan zone « Club 2024 » le weekend du 07 et 08 Septembre 2024.

Cette fan zone a été aménagée sur une grande partie du parking aérien de l'avenue de l'Europe.

L'accessibilité du site a été étudiée en collaboration avec l'association Valentin HAUY ainsi que l'association des Paralysés de France (APF) afin de répondre au mieux aux besoins des visiteurs en situation de handicap et des seniors.

Le cheminement a été balisé par des flèches au sol, certains obstacles sur le passage seront supprimés (des potelets).

Le Club 2024 a offert une retransmission des épreuves paralympiques, une zone de restauration au niveau du bâtiment du Phare et des ateliers d'animations tenus par des associations de personnes en situation de handicap sur la ville.



□ **Favoriser l'accès à la communication et l'accès à l'information :**

- Accessibilité numérique du site internet de la ville de Versailles :

Afin de répondre à la réglementation de l'accessibilité numérique ainsi qu'aux besoins et attentes des Versaillais et de tous les visiteurs et utilisateurs du site internet de la ville, le service communication en concertation avec l'association Valentin Haüy va mettre en place les moyens nécessaires permettant d'avoir un site accessible à tous spécifiquement les personnes déficientes visuelles.

Des audits du site internet et un plan pluriannuel de mise en accessibilité du site sera mis en place également et sera consultable sur le site.

LISTE DES SIGLES :

AAH	Allocation Adulte Handicapé
Ad'AP	Agenda accessibilité Programmée
ADAPEI	Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés
AEEH	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
AESH	Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
APF	Association des Paralysés de France
AVH	Association Valentin Haüy
BOETH	Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CCAPH	Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CEREMH	Centre de Ressources Mobilité et Handicap
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLSM	Conseil Local de Santé Mentale
CMP	Centre Médico-Psychologique
CRAMIF	Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
DVQLJ	Direction de la Vie des Quartiers de la Jeunesse et des Loisirs
ELAN	Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique
ERP	Établissement recevant du Public
ESAT	Établissement et Service d'Aide par le Travail
FALC	Facile A Lire et à Comprendre

<i>FIPHFP</i>	<i>Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique</i>
<i>GIC-GIG</i>	<i>Grand Invalide Civil – Grande Invalide de Guerre</i>
<i>IME</i>	<i>Institut Médico-Éducatif</i>
<i>LSF</i>	<i>Langue des Signes Française</i>
<i>MQ</i>	<i>Maison de Quartier</i>
<i>PAT</i>	<i>Pôle d'Autonomie Territorial</i>
<i>PMR</i>	<i>Personne à Mobilité Réduite</i>
<i>RGAA</i>	<i>Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité</i>
<i>SESSAD</i>	<i>Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile</i>
<i>SGCIH</i>	<i>Secrétaire Général du Comité Interministériel du Handicap</i>
<i>TDAH</i>	<i>Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité</i>
<i>UEEA</i>	<i>Unité d'Enseignement Elémentaire pour enfants Autistes</i>
<i>ULIS</i>	<i>Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire</i>
<i>UNAAPE</i>	<i>Union Nationale des Associations Autonomes de Parents d'Elèves</i>
<i>UNAFAM</i>	<i>Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques</i>
<i>VGP</i>	<i>Versailles Grand Parc</i>
<i>VHSA</i>	<i>Versailles Handi Sport Adapté</i>